



Nunavut (Nt)

Population : 39 407

Nombre d'écoles (M-12) : 45

Nombre d'élèves (M-12) : 10 902

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 0

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : Indéterminé

Gouvernance et réglementation

En vertu de la Loi sur l'éducation de 1999, diverses organisations à caractère éducatif peuvent « autoriser, superviser et évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement » (p. 75). Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage à distance comme le recours aux technologies nécessaires pour offrir une expérience d'apprentissage adéquate à des élèves qui sont physiquement séparés de leur enseignante ou de leur enseignant durant la majeure partie du processus. Le recours à l'apprentissage à distance s'applique lorsqu'un cours ne peut être offert en raison d'un nombre insuffisant d'élèves ou lorsque la matière nécessite un enseignant spécialisé qui n'est pas disponible dans la communauté. L'apprentissage à distance peut être dispensé sous forme de cours en ligne ou sous forme de cours imprimés.

Par ailleurs, le Nunavut a conclu des ententes territoriales avec différents fournisseurs de services d'apprentissage à distance, comme l'*Alberta Distance Learning Centre (ADLC)*.

Le modèle de financement pour l'apprentissage à distance ou en ligne est le même que pour l'apprentissage traditionnel en classe. Toutefois, les élèves du territoire officiellement inscrits à un programme d'éducation à domicile sont admissibles à un montant pouvant atteindre 1 000 \$ pour rembourser les frais d'inscription, les livres et l'équipement.

Une directive ministérielle sur l'accès à l'apprentissage à distance et la prestation de ce type de formation est en cours d'élaboration depuis 2012.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Historiquement, le ministère de l'Éducation fait le suivi des inscriptions d'élèves dans le cadre de ses ententes avec les fournisseurs de services d'apprentissage à distance. Dans le passé, le ministère avait des ententes avec des fournisseurs de formation à distance tels que l'*Alberta Distance Learning Centre* (qui a fermé en 2021) ainsi que Contact Nord de l'Ontario. Nous ne connaissons pas l'état ou le niveau d'activité de ces ententes.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Pour l'instant, le ministère de l'Éducation ne participe à aucune initiative d'apprentissage mixte.

Apprentissage à distance

Réouverture des écoles – automne 2021

Tous les élèves du Nunavut ont repris l'apprentissage en présentiel pour l'année scolaire 2021-2022, l'apprentissage sur les terres et l'éducation en plein air se poursuivant. Au début de l'année, l'accent a été mis sur " la récupération des apprentissages " en tant que transition pour le programme d'études et la réussite, ainsi que pour la santé mentale et le bien-être. En cas de retour à l'apprentissage à distance, les écoles ont utilisé *Edsby* comme plateforme en ligne.

L'apprentissage quotidien serait adapté à l'âge et au niveau scolaire, ainsi qu'aux divers besoins des élèves. Un modèle d'apprentissage mixte pourrait également être mis en place, dans lequel les élèves seraient présents à l'école 50 % du temps, puis dans des cohortes en ligne pour le reste du temps. Des appareils seraient fournis aux élèves qui en ont besoin, ainsi que des trousseaux d'apprentissage et des fournitures pour appuyer l'apprentissage à distance. Enfin, les évaluations et les rapports se poursuivaient normalement (LaBonte et al., 2021).

Année scolaire 2021-2022

Les écoles sont restées ouvertes à l'apprentissage en présentiel jusqu'au retour des vacances de décembre lorsque, en raison de la propagation communautaire croissante du variant Omicron du COVID-19, la réouverture des écoles a été reportée au 17 janvier 2022 avec un retour à l'apprentissage à distance. Des plans pour la santé et la sécurité scolaire ont été mis en place pour le retour des élèves à l'apprentissage en présentiel le 24 janvier à une capacité de 100 % ou de 50 % selon la situation locale du COVID-19 (par exemple, les écoles d'Iqaluit, de Kinngait, d'Arviat, de Rankin Inlet et de Cambridge Bay ont ouvert à une capacité de 50 %). Les masques étaient obligatoires dans les autobus scolaires et dans les écoles jusqu'au 11 avril, date à laquelle le gouvernement a levé toutes les restrictions autres que celles concernant le port du masque sur les lieux de travail et dans les établissements de santé du gouvernement (LaBonte et al., 2022).

References

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Mongrain, J. (2022). *Teaching during times of turmoil: Ensuring Continuity of learning during school closures*. Canadian eLearning Network.

<https://canelearn.net/wp-content/uploads/2022/09/Teaching-During-Times-of-Turmoil.pdf>

LaBonte, R., Barbour, M. K., & Nagle, J. (2021). *Pandemic pedagogy in Canada: Lessons from the first 18 months*. Canadian eLearning Network.

<https://drive.google.com/file/d/1gaNFXDCt44W9DaAC9iRAf33pDTKup2C8/view>